



REVUE DE PRESSE DU 15/12/2016

- 1- Le Ministre des Finances, Hadji Babaammi, a présenté mercredi le projet de loi sur les douanes devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), affirmant que le texte tendait à adapter la législation algérienne aux critères internationaux pour assurer l'accompagnement des entreprises économiques et renforcer la lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent.

- 2- Les membres de la commission des finances et du budget de l'APN ont émis mercredi une série d'observations et de propositions relatives au nouveau projet de loi sur les douanes présenté par le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, portant en majorité sur l'importance de combler les lacunes que renferme la loi actuelle qui date de 1998. Lors de la séance consacrée au débat de ce projet de loi, le président de la commission, Mahdjoub Bedda, a affirmé que ledit projet de loi intervenait dans une conjoncture spéciale, marquée par les mutations profondes qui caractérisent l'économie nationale, et qui ont dicté l'impératif d'actualiser les lois et de les adapter.

- 3- Les essais techniques à chaud du haut fourneau n°2 du complexe sidérurgique Sider El Hadjar (Annaba) dont les travaux de réhabilitation et de modernisation affichent 90 % du taux d'avancement seront effectués "dans les prochains jours", apprend-on de responsables du complexe. Du résultat de ces essais à chaud sur ce fourneau, qui représente le cœur battant de la chaîne de la production du complexe, dépendra la fixation de la date de reprise de la production, à l'arrêt depuis plus de 12 mois, selon les mêmes responsables. Le complexe avait été mis à l'arrêt en juin 2015 pour permettre l'engagement des travaux de réhabilitation et de modernisation dans le cadre du plan d'investissement engagé au profit du complexe pour un montant financier de près d'un milliard dollars dont 900 millions dollars pour la réhabilitation, l'équipement et la modernisation du haut fourneau n°2 et des unités de production.

- 4- Les projets routiers en cours de réalisation «seront poursuivis et livrés», a affirmé, hier mercredi, le Ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemâa Talai, qui a reconnu cependant, que les difficultés économiques actuelles pèsent sur certains projets. Il a indiqué, à la radio nationale, que «les projets en cours de réalisation seront poursuivis et seront livrés, c'est un non-sens économique de les arrêter.» «Ce sont des contrats passés avec des entreprises algériennes et étrangères, et cela ira jusqu'à son terme», a-t-il précisé.



- 5- Le Ministre des Transports et des Travaux publics Boudjemâ Talaiï, a fait savoir hier que le gouvernement envisage de trouver d'autres modes de financement, à la faveur des projets à fort potentiel économique, à l'exemple de l'autoroute des Hauts-Plateaux, dont les travaux ont été différés en raison de la crise financière, le port centre d'El Hamdania, destiné à devenir la plus grande infrastructure maritime en Afrique et en Méditerranée, " premier projet indique-t-il, à faire l'objet d'un financement extérieur ".

- 6- La compagnie aérienne nationale Tassili Airlines (TAL) lancera le 29 décembre, une nouvelle liaison domestique régulière Alger-El Bayadh-Alger, a-t-elle annoncé mercredi dans un communiqué. Cette desserte sera opérée tous les dimanche et jeudi le cadre de l'extension du programme d'exploitation de ses vols domestiques, précise la même source. Le lancement de cette ligne sera accompagné d'une tarification, permettant à la population locale de profiter de ce nouveau service d'utilité publique dans les meilleures conditions de ponctualité, tarification et qualité de service, souligne TAL.

- 7- Après les français, les Sud-Coréens, les constructeurs japonais sont aussi, intéressés par l'implantation d'usines de fabrication de véhicules et camions en Algérie, notamment les marques Nissan et Suzuki spécialisées dans la construction industrielle, ont déjà entrepris les démarches pour la concrétisation de leurs projets, a confirmé l'ambassadeur du Japon en Algérie Masaya Fujiwara. "Le Japon est beaucoup intéressé par l'investissement en Algérie dans différents domaines d'activités. On y travaille, et il y a de bons signes d'ailleurs, car nous avons déjà des constructeurs automobiles comme Nissan et Suzuki qui ont des projets d'usines de montage de véhicules en Algérie et n'attendent que le feu vert des autorités algériennes pour les concrétiser", a souligné M. Fujiwara.

- 8- Le Ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a affirmé mercredi à Blida que la tenue de la Haute commission mixte algero-nigériane, dans les prochains jours, "ouvrira des perspectives prometteuses" pour les deux pays. "La tenue de la Haute commission mixte algero-nigériane, dans les prochains jours, ouvrira des perspectives prometteuses pour les deux pays, dans différents domaines", a indiqué M. Lamamra, dans une déclaration à la presse, en marge d'une visite effectuée par le vice-président du Nigeria, Yemi Osinbajo, à la ferme des frères Bellat à Boufarik. Il a, en outre, affirmé l'existence d'une "relation de complémentarité" entre l'Algérie et le Nigeria.



A lire :

Le projet de loi sur les douanes vise à adapter la législation algérienne aux critères internationaux

Le Ministre des Finances, Hadji Babaammi, a présenté mercredi le projet de loi sur les douanes devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), affirmant que le texte tendait à adapter la législation algérienne aux critères internationaux pour assurer l'accompagnement des entreprises économiques et renforcer la lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent.

Le projet de loi amendant et complétant la loi sur les douanes en date de 1979, amendée en 1998, visait "la réforme de l'administration douanière dans les différents domaines d'intervention en adéquation avec les exigences du nouveau modèle économique qui confère à l'entreprise un rôle essentiel dans l'économie", a indiqué M. Babaammi lors d'une réunion présidée par Mahdjoub Bedda, président de la commission spécialisée, en présence du directeur général des douanes, Kaddour Bentahar.

Il a précisé à ce propos, que l'amendement du texte de loi visait à promouvoir la mission économique des douanes afin de garantir un accompagnement optimal des entreprises à travers la mise en place de mécanismes susceptibles de renforcer leur compétitivité dans un environnement économique exigeant neutralité et transparence.

Il a souligné également que la mission sécuritaire des douanes sera renforcée, quant à elle, par le renforcement des textes liés à "la lutte contre la contrebande sous toutes ses formes qu'il s'agisse d'armes, de devises fortes, de produits dangereux, de blanchiment d'argent ou d'import-export illicites ou tout autre commerce portant atteinte à la sécurité publique comme les produits nucléaires, radioactifs ou explosifs".

En vue d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions, l'administration des douanes se voit, en vertu de ce texte, conférer le droit de prendre connaissance de tous les documents liés à son activité sans opposition aucune à condition que celle-ci garantisse une réciprocité quant à l'échange d'informations avec les autres administrations, a-t-il encore poursuivi.

Selon le ministre des Finances, le texte de loi permet aussi à l'administration des douanes de conclure des accords de coopération avec les intervenants dans la chaîne du commerce mondial dans le but d'améliorer le contrôle du commerce extérieur et adopte clairement tous les concepts consacrés dans les accords douaniers internationaux auxquels a adhéré l'Algérie notamment ceux conclus avec l'Organisation internationale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dans le cadre d'une restructuration des mécanismes de contrôle, le texte propose le durcissement des dispositions de contrôle et de lutte contre la fraude et la mise en place de nouveaux mécanismes pour le suivi du transport maritime des voyageurs.



Il prévoit en outre, l'accélération de la généralisation électronique des déclarations douanières et la création d'un guichet électronique unique outre la relance des systèmes économiques douaniers pour promouvoir l'exportation hors hydrocarbures.

D'autre part, le texte introduit le concept de contrôle après dédouanement pour vérifier l'authenticité des déclarations douanières en recourant aux registres et celui de "la livraison sous contrôle" qui permet, sur la base d'une autorisation du procureur de la république, de libérer la marchandise saisie ou suspecte en vue d'un suivi.

Concernant la déontologie de la profession qui reste un sujet important et sensible du point de vue de la crédibilité du travail douanier, le projet de loi énonce des obligations et sanctions qui consacrent dans leur ensemble, le devoir de réserve et l'obligation du secret professionnel.

Par ailleurs, M. Baba Ammi a estimé que le projet de loi garantissait l'ouverture des douanes sur leur environnement à travers l'obligation de publier les législations et réglementations douanières justifiant la prise de nouvelles décisions et l'obligation d'informer les opérateurs des raisons ayant mené à la prise de nouvelles mesures avant l'entame d'une poursuite judiciaire.

L'autre réforme non moins importante en matière de recours introduite par le projet de loi. Les décisions de la Commission nationale des recours peuvent désormais faire l'objet de recours outre la création de commissions locales des recours.

Dans le même contexte, le texte introduit une restructuration approfondie du contentieux douanier à travers la clarification de la définition du contentieux douanier et la simplification des mesures en sus de l'introduction du principe de réduction des sanctions en cas de maintien de la sanction tout faisant prévaloir la réconciliation en tant que moyen de règlement du contentieux.

A la fin de la présentation du projet de loi par le ministre des Finances, la commission spécialisée a fait part de ses préoccupations liées au texte.

-FIN-